COMMUNE DE BEYNAC ET CAZENAC
24220

N° 63/2022

Extrait du REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Objet : Arrêté permanent portant sur l'interdiction de stationner sur la RD703 en agglomération.

Le Maire de Beynac et Cazenac,
Vu la loi du 28 pluviose, an VIII
Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, de Départements et des Régions, complétée et modifiée par la loi du 22 juillet 1982,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le Livre 1 – 8ème partie – signalisation temporaire, approuvé par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
Vu le code Général des Collectivités Territoriale,
Vu le code de la route,
Vu l'arrêté n°15/2013 en date du 05 juillet 2013

Considérant que le stationnement le long de la route départementale 703 traversant le bourg de Beynac et Cazenac obstruerait la libre circulation des véhicules.
Considérant la dangerosité que représenterait des encombrements sur ladite route si le stationnement n'y était pas règlementé et afin de garantir la sécurité des usagers

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le stationnement bilatéral de tous les véhicules est interdit en bordure et sur la chaussée de la Route Départementale n° 703.

ARTICLE 2 : Exceptions à l'article 1 en cas d'extrême urgence ou en cas de travaux en agglomération pour lesquels des autorisations pourront être délivrées aux pétitionnaires

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

ARTICLE 5 : Le Groupement de Gendarmerie de la Dordogne, le maire de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

Le Chef de L'Unité d'aménagement de SARLAT,
est destinataire d'une ampliation pour information.

Abroge et remplace l'arrêté n° 15/2013 du 05 juillet 2013

Pour copie conforme

Fait à BEYNAC et CAZENAC, le 05 août 2022
Le Maire, Serge PARRE

MAIRIE DE BEYNAC ET CAZENAC (Dordogne)